



*Secrétaire académique
Caen*

Hugues Broustail
Principal

Collège Dumois, Caen

*Secrétaires
départementales*

Calvados
Fabienne Manteca
Principale

Collège Letot, Bayeux

Manche

Nathalie Maulny

Principale

Collège Aguiton, Brecey

Orne

Anne Germain

Principale

Collège Rostand, Argentan

*Coordonnateur
commissaires paritaires*

Jacques Sesboue
Provisieur

*Lycée J. De La Morandière,
Granville*

*Responsable de la
communication*

Vincent Trocherie
Principal

Collège Prévert, St Pierre en Auge

FLASH INFO n°3

Compte-rendu de la réunion du 17/04/2020 en visio sur la réouverture des établissements le 11 mai

Cher(e) collègue,

Comme tu le sais, le Président de la République a annoncé lundi dernier la réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai. Dans les médias, le ministre de l'Éducation nationale a confirmé que cette réouverture serait concertée, progressive mais qu'il allait consacrer les deux prochaines semaines pour recevoir les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves et le Conseil National de la Vie Lycéenne.

*Les organisations syndicales des personnels de direction ont été entendues au ministère dès le mardi 14 avril. Le **SNPDEN-UNSA** a insisté sur la nécessité de construire un consensus, d'avoir des garanties sanitaires indispensables, de se fixer des priorités et définir des objectifs, de donner de la visibilité aux choix tout en laissant des capacités d'adaptabilité aux établissements.*

Madame la rectrice nous a fait parvenir mercredi une demande d'entretien des secrétaires académiques des organisations syndicales des personnels de direction pour aujourd'hui, vendredi 17 avril.

Nous avons à partir de là, consulté à distance les membres du CSA afin d'établir une liste de questions que l'on se pose et qui nécessiteront une réponse avant le 11 mai.

Lors de cette visioconférence qui a duré près d'une heure trente, en présence de Mme la Rectrice, M. le Secrétaire général et Mme la Directrice de Cabinet, les secrétaires académiques des différentes OS ont fait part de leurs remarques et inquiétudes et ont posé un certain nombre de questions que vous trouverez ci-joint. Madame la Rectrice a rappelé que l'objectif était de recueillir nos interrogations et nos suggestions pour les remonter au ministère. Le délégué interministériel doit faire ses propositions au gouvernement d'ici une dizaine de jours. Madame la Rectrice a insisté à plusieurs reprises sur le caractère incertain de ses réponses car le ministre souhaite que toutes les options restent sur la table jusqu'à la fin des négociations. De plus, elle a rappelé que l'ensemble des dispositions concernant la réouverture des établissements s'inscrivait dans un projet d'ensemble piloté en interministériel.

Le SNPDEN-UNSA a commencé par présenter l'état d'esprit des collègues :

- **Surprise** quant à l'annonce d'une réouverture le 11 mai, inattendue alors que nous n'avons toujours aucune garantie sur les moyens matériels d'une sécurité sanitaire (masques, gel, gants, désinfection...)
- **Exaspération** quant à la communication ministérielle qui varie d'un média à l'autre, d'une heure à l'autre et qui ne permet pas d'avoir une construction réfléchie de la réponse technique à apporter.
- **Compréhension** des aspects sociaux et économiques qui sous-tendent cette décision mais également une certaine **incrédulité** quant aux chances de faire revenir les élèves les plus éloignés socialement de l'école.
- **Sentiment d'une forme de reprise nécessaire pour le pays.** Mais dans le même temps, sensation que la finalité annoncée n'est pas celle à laquelle nous aboutirons et qu'il s'agit peut-être davantage de permettre à l'économie de redémarrer et donc qu'il faut pour cela que les élèves soient à l'école, même si cela doit faire prendre des risques à toute la population. Il faut se prémunir contre une deuxième vague de contamination.

- **Inquiétude** des personnels de direction de 3 ordres :
 - Inquiétude quant à leur propre sécurité et celle de leurs proches (comparable à celle de tous les personnels en contact avec la population)
 - Inquiétude quant aux risques sanitaires qu'ils peuvent faire prendre aux personnels et élèves
 - Inquiétude quant à leur responsabilité engagée (notamment en qualité d'employeur)
- **Questionnements** multiples sur les protocoles à mettre en œuvre pour assurer la distanciation sociale et organiser ce retour dans les établissements

- **Toutefois, nous pouvons retenir quelques principes confirmés par Mme la Rectrice :**

- La reprise

Le 11 mai ne constitue qu'un point de départ. Tous les personnels, tous les élèves ne reprendront pas à cette date.

Le SNPDEN-UNSA a émis l'idée pour une reprise des personnels le 11 mai et un retour des élèves pour le 18 mai, afin d'avoir le temps d'assurer la désinfection des locaux, la réorganisation des enseignements et des temps d'accueil, et mettre en œuvre un projet pédagogique construit s'appuyant sur des consignes nationales claires quant aux objectifs visés.

Sur la « pré-rentree » des personnels, le ministre en est convaincu. La semaine du 4 au 11 mai devrait être une semaine de mise en place de la réponse dans chaque établissement. Un travail peut être mené avant avec les collectivités en télétravail, sur l'organisation pour le chef d'établissement avec ses collaborateurs mais Madame la Rectrice a confirmé que les enseignants ne seraient pas « déconfinables » avant le 11 mai et donc la semaine utile avec les équipes ne démarrera que le 11 mai. Il faudra du temps et les recteurs plaident pour une phase d'adaptation avant et après le 11 mai. Les collectivités devront envoyer au moins une partie de leurs agents pour préparer le retour des élèves. Les personnels à risques seront de fait exemptés de revenir dans les établissements. Nous serons dans un mode dégradé, obligatoirement allégé.

Un scénario possible pourrait consister à faire revenir les équipes dans la semaine du 11 mai, travailler avec elles sur les modalités de la reprise. La semaine du 18 (2 jours et ½) pourrait permettre d'accueillir les élèves et d'organiser des temps de rencontre individuels ou semi-collectifs pour faire le point sur la situation individuelle de chaque élève et les cours pourraient ainsi commencer le lundi 25 mai, ce qui équilibrerait davantage les semaines A et B en cas d'alternance (ndlr).

- Quelles consignes sanitaires ?

Il y aura un cadrage national. Il laissera une marge d'autonomie pour s'adapter à la structure de chaque établissement mais elle sera encadrée très étroitement par un protocole sanitaire strict, qui définira s'il faut des masques pour les personnels uniquement ou également pour les élèves. A la question de l'achat de masques, Mme la Rectrice rappelle que les stocks de tous les établissements sont considérés aujourd'hui comme étant à zéro et l'État fera donc ce qu'il faut en fonction des décisions que le gouvernement prendra. Il s'agira sans doute de masques grand public. Les collectivités ne fourniront pas les masques à l'Éducation nationale.

• Qui accueillera-t-on ?

La question de qui on accueille est un point important. Travail en petits groupes avec une organisation à définir et la priorité sociale définie par le ministre. Un cadrage nous dira quels niveaux de classe seront privilégiés pour alimenter le contrôle continu pour les examens et pour la poursuite d'études. La classe de terminale fera sans doute partie des classes prioritaires en fonction de la finalité des enseignements.

Cela n'exclura pas des familles par rapport à d'autres mais éventuellement des niveaux différents avec une fréquence différente. On peut ainsi imaginer que le volume d'heures donné aux élèves de terminale soit plus important que le volume d'heures donné aux élèves de seconde.

Les BTS et CPGE devraient reprendre. C'est la volonté du ministre.

• Quelle organisation temporelle ?

Sur la question de l'alternance (matin/après-midi ; un jour sur deux, une semaine sur deux...) cela reste à définir mais il y aura sans doute un cadrage à ce niveau-là pour connaître le nombre d'heures que l'on devra donner à chaque public mais la marge de manœuvre des établissements devrait porter sur la façon selon laquelle est organisé ce système. On aurait des publics à accueillir, des volumes d'heures à fournir et chacun des EPLE devrait ensuite construire son organisation en utilisant son autonomie.

• Comment évaluer l'assiduité des élèves ? Gestion des élèves présentant des symptômes ?

Concernant l'assiduité et la motivation des élèves, ils seront pris en compte pour les examens mais il faudra que ce soit assez souple avec une prise en compte peut-être à partir de juin et avec beaucoup de bienveillance.

Pour les élèves dans des familles avec des personnes à risques, il faudra qu'ils suivent les cours à distance.

Pour les cas suspects, l'élève est renvoyé chez lui et confiné. On ne sait pas s'il sera testé. Travaillerons-nous sur les cas contacts ? Le protocole le dira.

- **Comment gérer certaines attitudes enseignantes : droit de retrait, grève... ?**

Le droit de retrait ne pourra pas être appliqué. Il faut pouvoir établir qu'il y a un risque grave et imminent ; par contre on peut se retrouver dans des cas d'évitements de certains enseignants ou de grève. Madame la rectrice l'a bien à l'esprit.

Concernant des personnels fragiles, il n'y aura pas de déconfinement et il ne faudra pas prendre de risque. Les enseignants pourront travailler à distance.

- **Quid de la responsabilité juridique des personnels de direction si des cas de Coronavirus étaient déclarés dans son établissement ?**

Il y aura un protocole national. Le Secrétariat général du Ministère a fait un gros travail pour déterminer les responsabilités. Mme la rectrice prend l'engagement de ne pas laisser les chefs d'établissement dans une situation d'insécurité juridique mais elle nous invite à faire remonter immédiatement au cabinet toutes les questions d'ordre juridique que nous pouvons être conduits à nous poser, y compris en cette période de vacances.

Le ministre a évoqué qu'il y ait des éléments écrits joints au règlement intérieur ou toute autre solution sur les consignes à respecter dans les établissements et les sanctions pour les contrevenants, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève qui ne respecterait pas les consignes.

- **Demi-pensions, internats, couloirs, ...**

Le SNPDEN-UNSA a souligné l'importance de protocoles concernant ces différents temps où la mise en œuvre de la distanciation sociale risque de poser problème et a soulevé notamment le problème du nombre de personnels d'éducation disponibles pour faire respecter les distances. Nous avons également évoqué la question de la ruralité et des élèves « captifs » du fait des transports qui peuvent se retrouver en nombre important en étude. Enfin nous avons évoqué la question des internats. Nous avons abordé la possibilité de faire se déplacer les enseignants de salle en salle plutôt que les élèves

afin d'éviter la multiplication des contacts, tout en précisant que cela nécessitait un temps important pour revoir et retravailler les emplois du temps. Nous avons également envisagé la possibilité d'une pause méridienne allongée avec des classes sur chaque créneau et des récréations décalées.

Concernant les internats, Madame la Rectrice a le sentiment que le ministre veut les rouvrir mais il n'est pas question de remettre plusieurs élèves dans une même chambre. Concernant les autres propositions, pas de réponse particulière mais Mme la Rectrice retient l'idée d'un mouvement des enseignants plutôt qu'un mouvement des élèves à chaque heure de cours.

- **Contenus pédagogiques**

Le SNPDEN-UNSA a interrogé Mme la Rectrice sur les contenus pédagogiques attendus et a milité pour un protocole clair pour sécuriser les chefs d'établissement dans leur communication avec les équipes et rassurer les enseignants.

Mme la Rectrice rappelle que l'objectif sera de préparer les élèves à la rentrée de 2020 et qu'ils rattrapent un peu le retard pris. Il y aura sans doute un assouplissement des programmes et les inspecteurs seront sollicités pour amener les enseignants à lâcher prise sur les programmes pour aller plutôt vers une projection de ce qui sera nécessaire pour une poursuite d'étude l'année prochaine. Mme la Rectrice attend le cadrage national pour faire travailler les corps d'inspection sur cette question.

- **Dialogue social**

Il n'y aura pas de nouveaux CTA mais il y aura un temps d'échange avec les secrétaires académiques et Mme la rectrice organisera un groupe de travail et des CHSCT. Des protocoles devront être écrits, notamment des protocoles de gestion de crise. Des modèles de documents devraient pouvoir être proposés aux chefs d'établissement.

Le SNPDEN-UNSA a insisté sur la nécessité d'avoir des protocoles bien définis pour protéger les personnels de direction juridiquement contre d'éventuels recours enseignants et notamment a attiré l'attention sur une préconisation effectuée par les ISST de l'académie de Normandie sur la nécessité d'adapter les DUER et de réunir les CHS des établissements avant la réouverture qui pourrait inciter les enseignants à saisir les CHSCT au moindre non-respect des mesures de sécurité indispensables.

Mme la Directrice de cabinet et M. le Secrétaire général souhaitent que l'ensemble de ces adaptations relève du pragmatisme, que des documents simples soient joints par exemple aux DUER.

- **Modalités de validation du BTS, PFMP...**

Mme la Rectrice confirme qu'il y aura des validations par écrit ou oral des stages non effectués. Elle nous renvoie vers la FAQ du Ministère mais essaiera de voir avec la DEC s'il est possible de nous renvoyer un document synthétique actualisé.

*Le **SNPDEN-UNSA** a demandé si les PFMP dans le secteur industriel pouvaient être maintenues dans l'hypothèse où les élèves peuvent trouver des stages.*

Madame la Rectrice pense que la priorité est à l'enseignement mais elle posera la question au ministère.

- **DNB – CFG**

*Le **SNPDEN-UNSA** demande si les choses ont été éclaircies concernant la prise en compte ou non des notes des matières qui auraient dû faire l'objet d'une épreuve écrite. Quid du CFG ?*

Après échanges, il apparaît qu'une communication claire sera nécessaire prochainement. Mme la Rectrice n'a pas d'information précise sur le CFG. Une demande sera faite auprès de M. Mussard pour avoir une information reprécisée.

*En conclusion, le **SNPDEN-UNSA** a demandé à ce qu'un guide puisse être réalisé pour les personnels de direction pour permettre à chacun d'entre nous de suivre point par point les préconisations et s'assurer que nous n'avons pas oublié d'aborder tel ou tel autre point. Madame la Rectrice a trouvé la proposition intéressante même si elle reconnaît que cela ne sera sans doute pas facile à constituer. Monsieur le Secrétaire Général envisage de faire travailler les ISST sur ces questions concrètes en lien avec Monsieur Foselle, DRH.*

- **Autres questions évoquées par le SNPDEN-UNSA mais sans réponse obtenue :**

- *Quels sont les protocoles de nettoyage, désinfection à mettre en œuvre ?*

Est-on sûr de disposer des équipements et produits d'entretien nécessaires à une décontamination initiale puis à une décontamination quotidienne ?

Combien de temps faut-il pour décontaminer tables, chaises, poignées de portes, sanitaires, demi-pension... ?

Faut-il envisager de n'utiliser les salles de classes qu'un jour sur deux par alternance pour permettre la désinfection ?

Quels process de désinfection ?

- *Comment permettre la distanciation sociale dans les différents temps de la vie des élèves et des personnels ?*

Transports en commun, couloirs, récréations, demi-pension, sanitaires ... Dans les lycées, la question de la pause cigarette à la récréation

Salle des professeurs exigüe

Bureaux (vie scolaire, intendance)

Infirmierie

- *La question des internats : L'internat est-il compatible avec la distanciation sociale ?*

Faut-il diminuer le nombre d'internes ? Si oui, comment ? Une semaine sur deux en alternance ?

Si non, quelles procédures mettre en œuvre ? quels protocoles ?

- *Protection individuelle des personnels*

Prévoir du gel hydroalcoolique dans toutes les salles de classe, tous les bureaux

Faut-il prévoir demander aux élèves d'utiliser du gel à l'entrée dans chaque classe ?

- *Cas particulier des établissements réalisant des productions culinaires à des fins pédagogiques*

La production culinaire est-elle autorisée ? Comment assurer la désinfection des postes de travail ?

La vente à emporter est-elle autorisée ? L'autoconsommation est-elle autorisée ?

- **Quels enseignements ?**

- *Articulation entre cours en présentiel et cours à distance*

Les enseignants n'auront pas le temps de faire les deux. Les cours à distance demandent beaucoup plus de temps (correction des productions élèves...) ou alors, il faut être en mesure de faire des cours filmés pour que les élèves puissent les suivre à distance en direct ou en différé. Manque d'équipements, de compétence, de bande passante... Il ne sera pas possible pour les enseignants d'assurer à la fois des cours en présentiel et de faire des cours à distance.

- *AESH et distanciation sociale*

- **Les aspects juridiques**

- *Présence des personnels*

Quelles obligations ? EDT statutaire ou bien adaptation au cas par cas ? Possibilité d'aménager les EDT ? Risques de recours d'enseignants que l'on fait venir sur d'autres créneaux que leur EDT. Possibilité d'alterner présentiel et à distance ? Comment concilier EDT professionnels et ceux qui seront proposés par les crèches ou écoles pour les enseignants parents d'élèves ?

- *En cas de défaillance de la direction, quel protocole ?*

Dans le cas où le chef d'établissement (seul) ou l'équipe de direction est empêché pour cause de COVID19, quelle procédure ? Fermeture de l'établissement ? Envoi de renfort ?

- *En cas de matériel non disponible ?*

A la veille de la reprise, le Chef d'établissement s'aperçoit qu'il n'a pas de masques pour les personnels et qu'aucun délai de livraison ne peut lui être assuré, est-il en droit de décider de ne pas ouvrir son établissement en tant que garant de la sécurité des élèves et des personnels ?

Hugues BROUSTAIL et Joël DELHOPITAL,

Secrétaires académiques,

SNPDEN-UNSA Normandie